

Séance du 30 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin à partir de 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 24 juin, s'est réuni en séance ordinaire, dans les conditions prescrites par la loi en mairie de Kédange-sur-Canner sous la présidence de Monsieur Jean KIEFFER, Maire.

Présents : Jean KIEFFER, Marc WEITTEN, Marie Thérèse FREY, Christian KLEIN, Chantal AUBURTIN, Annie BENALIOUA, Jean-Marc LECHANTRE, Daniel BARONCI, Marie-Anne FOULON, Patricia SEMINERIO, Franck CORPLET, Mehdi MARISSAL, Jennifer HAENSLER, Pierre MUHANNA

Excusés : Johana BATTUT procuration à Annie BENALIOUA

Secrétaire de séance : Marc WEITTEN

Le quorum étant atteint le Conseil siège valablement.

Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2021 est adopté sans observation, à l'unanimité.

L'ordre du jour est définitivement adopté :

- (1) Attribution des marchés pour la construction de l'accueil périscolaire**
- (2) Modification du tableau des emplois communaux permanents**
- (3) Promotion de grade**
- (4) Contrat de prestation de service pour la création de la nouvelle maquette de la Gazette de KEDANGE**
- (5) Marché local : modification de la périodicité**
- (6) Certification de la gestion durable de la forêt communale**
- (7) Convention d'occupation du terrain synthétique avec le club FC VECKRING**
- (8) Prévention des nuisances sonores**
- (9) Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)**
- (10) Attribution de travaux pour l'installation d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) à l'école élémentaire**

L'ordre du jour est abordé :

(1) Attribution des marchés pour la construction de l'accueil périscolaire

Vu l'avis de la CAO du 28 juin 2021 ;

Considérant que la commune dans le cadre d'une procédure adaptée a lancé une consultation, a analysé les offres reçues, les a classées au regard de l'ensemble des critères fixés dans le règlement de consultation ;

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'attribution des marchés pour la construction de l'accueil périscolaire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, attribue les marchés les plus avantageux économiquement, et autorise le Maire à signer les marchés avec lesdites sociétés aux conditions financières évoquées ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, pour un montant de 1 554 258,57 € HT, à l'unanimité.

Lots	Désignations	Attributaires	Montants HT
01	VRD Espaces verts	EUROVIA	181 764,84 €
02	Gros œuvre	LECLERC	349 870,87 €
03	Ossature charpente	DE RAMBLURES &PARIS	142 703,00 €
04	Couverture étanchéité	SOPREMA	214 233,43 €
05	Isolation thermique EX	BATI CLAIR	25 840,00 €
06	Menuiseries extérieures	LEFEVRE	88 414,00 €
07	Plâtrerie isolation IN	BATI CONCEPT	52 859,00 €
08	Menuiseries intérieures	MENUISERIE ROGER	90 031,60 €
09	Electricité	SECURITECH	102 000,00 €
10	Chauffage ventilation	LADROSSE KRUPA	234 033,73 €
11	Sols durs	NASSO CARRELAGE	20 180,00 €
12	Sols souples	LAGARDE & MERIGNANI	37 281,90 €
13	Equipements cuisines	TECNAL DISTRIBUTION	15 046,20 €

(2) Modification du tableau des emplois communaux permanents

Après avoir entendu le rapport du Maire sur le projet de création d'une police communale, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des emplois communaux permanents par la création d'un poste d'agent de police municipal du grade Gardien-Brigadier Echelle C2, à temps complet 35/35ème, à l'unanimité.

(3) Promotion de grade

Vu la délibération du 12/12/2018 portant création du grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe ;

Vu la délibération du 28/06/2019 portant le ratio promus/promouvables à 100 % pour tous les emplois de la collectivité ;

Vu l'attestation de réussite à l'examen professionnel en date du 10 juin 2021.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la promotion de grade, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide la promotion de grade proposée par le Maire, à compter du 1^{er} juillet 2021, et charge le Maire d'éditer l'arrêté correspondant, à l'unanimité.

(4) Contrat de prestation de service pour la création de la nouvelle maquette de la Gazette de KEDANGE

Vu l'avis de la Commission Consultative de Communication du 27 avril 2021 ;

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au contrat de prestation de service pour la création de la nouvelle maquette de la Gazette de KEDANGE, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, attribue ledit contrat de prestation de service à la société Jeudi 8 domiciliée à Metz pour un montant de 1 500,00 € HT, et autorise le Maire à signer ledit contrat notifié à l'entreprise, à l'unanimité.

(5) Marché local : modification de la périodicité

Vu la délibération du 9 décembre 2020 relative à la réglementation du marché local

Vu la délibération du 27 janvier 2021 portant tarification du marché local.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à la fréquentation du marché, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ramener la périodicité du marché à une fois par quinzaine, à compter du 1^{er} juillet 2021, et autorise le Maire à fixer les horaires par arrêté municipal en fonction des données météorologiques, à l'unanimité.

(6) Certification de la gestion durable de la forêt communale

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge de la forêt sur la certification de la gestion durable de la forêt communale d'une contenance de 103,39 ha, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide le renouvellement de l'adhésion à PEFC Lorraine portant acceptation des engagements du propriétaire forestier : respect du cahier des charges PEFC, acceptation du mode de calcul et du montant de la contribution financière pour 5 ans basée sur un forfait de 20 € majoré d'une contribution de 0,65 € à l'hectare soit de 87,20 € payable en une fois, respect des règles d'utilisation du logo PEFC, engagement de mettre en œuvre des mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Lorraine, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de la certification, à l'unanimité

(7) Convention d'occupation du terrain synthétique avec le club FC VECKRING

Vu la demande d'occupation du terrain synthétique de Monsieur Florent PIERRET, président FC VECKRING, reçue le 16 juin 2021.

Après avoir entendu le rapport de l'Adjoint en charge de la vie associative relatif à la convention d'occupation du terrain synthétique, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide ladite convention de mise à disposition demandée par le Président du club responsable juridiquement et financièrement, moyennant un tarif de 500,00 € par saison, et sous réserve de la production d'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité, et autorise le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, à l'unanimité.

(8) Prévention des nuisances sonores

VU le code de l'environnement ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la santé publique, en particulier l'article R 1336-5 ;

VU les articles R 610-5 et R 623-2 du code pénal.

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif à l'interdiction sur la voie publique, dans les lieux publics ou accessibles au public, les établissements recevant du public et les lieux de stationnement des véhicules à moteur, les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif, et ceux des activités professionnelles et privées susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, valide les interdictions ci-dessus évoquées, autorise toutefois les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 20 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h, et charge le Maire de vérifier les demandes exceptionnelles de dérogation adressées en mairie, par 14 voix pour et 1 voix contre.

(9) Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE)

Vu l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 54 de la loi de finances 2021 du 29 décembre 2020 ;

Vu la délibération du 29 juin 2021 du SISCODIPE portant décision de reverser aux communes de moins de 2000 habitants situées dans son périmètre 95% du produit de la TCCFE jusqu'en 2027 inclus ;

Après avoir entendu le rapport du Maire relatif au reversement par le SISCODIPE de 95% de la TCCFE perçue sur le territoire de la commune, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve ledit reversement jusqu'en 2027, précise que cette délibération concordante avec la délibération du SISCODIPE sera transmise au comptable public avant le 15 juillet 2021, à l'unanimité.

(10) Attribution de travaux pour l'installation d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) à l'école élémentaire

Vu le compte-rendu du Conseil d'école du 18 juin 2021 ;

Après avoir entendu le rapport de l'Adjointe en charge de la vie scolaire portant demande d'installation d'un Système de Sécurité Incendie de type R4 dans les locaux de l'école élémentaire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la société ADD Sécurité pour un montant de 2 988,58 € TTC, et autorise le Maire à signer le bon de commande, à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures.